

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

de Bourgogne-Franche-Comté

METEO

Pluies du 30 mai au 5 juin

Au cours de la semaine écoulée, de rares averses se sont produites localement apportant jusqu'à 21mm le 3 juin sur le secteur de Mancey (71). Ailleurs, quelques gouttes sont tombées dans le Jura et en Saône et Loire.

Prévisions du 05 au 13 juin

Le temps estival présent depuis 15 jours, semble se maintenir jusqu'en fin de semaine. Une possible dégradation est annoncée pour le week-end (vendredi-samedi).

STADES VEGETATIFS

La végétation continue de se développer à bon rythme et la floraison est bien engagée dans un bon nombre de parcelles. Dans les vignes les plus hâtives, celle-ci devrait se terminer dans les prochains jours alors qu'en secteurs tardifs le stade 11-12 feuilles étalées est encore observé.

Vignobles	Stades Mini	Stades Maxi
Saône et Loire	10-11 feuilles étalées	Fin floraison - début nouaison
Côte d'Or	12-13 feuilles étalées	Fin floraison
Yonne	9-10 feuilles étalées	Mi-floraison
Nièvre	11-12 feuilles étalées	1ères fleurs
Franche-Comté	1ères fleurs	Fin floraison

L'année 2023 conserve 10-15 jours de retard par rapport à 2022.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

de Bourgogne-Franche-Comté

MILDIU

Situation :

253 observations ont été réalisées sur le réseau BSV, hors TNT.

On note la présence de mildiou dans 38% des parcelles du réseau BSV.

La maladie évolue peu. Localement, de nouvelles taches sont observées, essentiellement dans les secteurs concernés par les pluies du 21-22mai notamment en Côte d'Or le Nord Maconnais.

De nouveaux cycles sont en cours uniquement en Saône et Loire (secteur de Mancey) et dans le Jura (secteur de Lons). Ailleurs, tous les symptômes sur feuilles et sur grappes se sont déjà extériorisés, il n'y a plus de cycles en cours.

Sur feuilles :

Dans la plupart des vignobles, il n'y a pas eu peu d'évolution au cours de la semaine écoulée.

Seuls quelques nouveaux symptômes sont apparus en Côte d'Or et Saône et Loire (Nord Maconnais) avec ponctuellement une attaque plus marquée (max 40% à Chapaize).

Sur inflorescences :

En Saône et Loire, Côte-d'Or et Jura, il n'est pas rare de trouver des symptômes d'inflorescences en crosse; dans la grande majorité des cas il ne s'agit que de quelques grappes sporadiques; très ponctuellement les symptômes sont plus réguliers et en lien direct avec un déficit de protection.

Dans les autres vignobles, le mildiou sur grappes reste très rare.

Analyse de risque :

Le maintien d'un temps sec et chaud reste défavorable à la maladie.

Cependant, la présence de symptômes, un stade toujours très sensible et un risque orageux annoncé pour la fin de semaine incitent à maintenir une certaine prudence. **Le risque peut toujours être qualifié de faible à élevé (Nord Beaujolais, Mâconnais principalement).**



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

OÏDIUM

Situation

248 observations sur feuilles ont été réalisées sur le réseau BSV.

On note une progression depuis la semaine dernière, la maladie est détectée sur feuilles dans de nouvelles parcelles (75% des situations toujours indemnes contre 87% la semaine dernière).

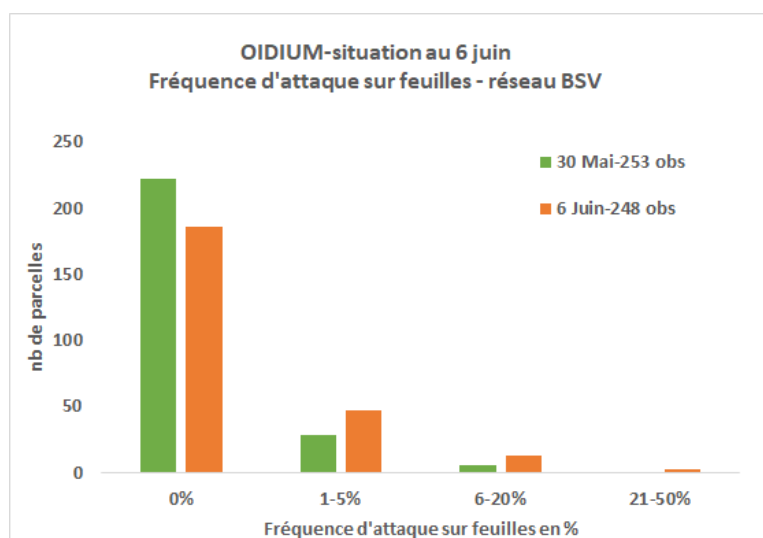
Là où celle-ci est présente la fréquence d'attaque reste faible (voir graphique ci-dessous), en majorité. Cependant, dans de rares situations la fréquence d'attaque a fortement progressé.

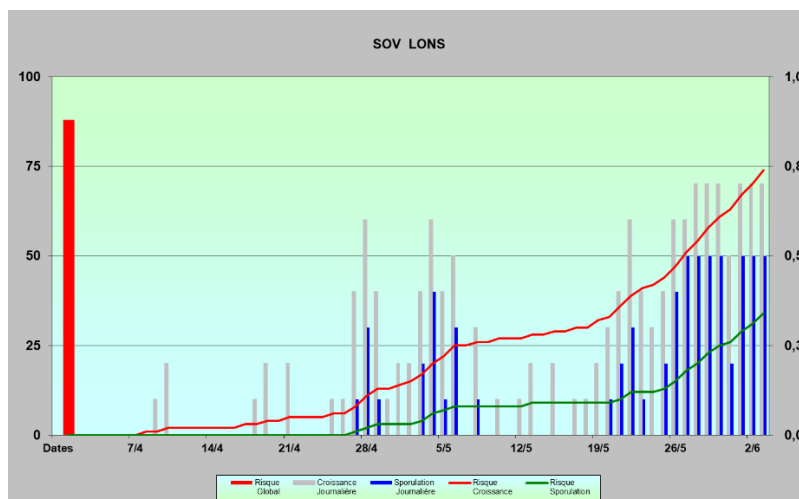
Les vignobles de Côte d'Or et de Saône et Loire sont les plus concernés. Dans les vignes les plus touchées, certaines parcelles présentent des fréquences sur feuilles déjà élevées (max 24% à Azé). Dans la Nièvre, le Jura et l'Yonne de rares symptômes sont observés.

Analyse de Risque :

Les conditions météo sont toujours très favorables au champignon. Depuis 15 jours le modèle SOV enregistre une forte activité de l'oïdium.

Les grappes sont toujours dans leur période de forte sensibilité à la maladie. De plus, le champignon est observé plus régulièrement. **Le risque oïdium demeure élevé.**





Simulation SOV pour le poste de Lons (39)



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oïdium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

BLACK-ROT

Situation :

Peu d'évolution, quelques symptômes sont observés dans les vignobles de Côte d'Or, Nièvre, Yonne et Jura.

Le Black-Rot est toujours un peu plus présent en Saône et Loire. Cependant, peu d'évolution des symptômes depuis la semaine dernière.

Analyse de risque :

La météo actuelle est toujours défavorable à la maladie. Dans les prochaines semaines il faudra accorder une attention particulière aux grappes (période de grande sensibilité aux attaques : entre stade nouaison et début véraison).

VERS DE GRAPPE

160 parcelles ont fait l'objet d'un comptage de glomérules en tous secteurs du vignoble, hormis les situations tardives qui seront observées lors de la prochaine tournée.

Dans 75% des parcelles, aucun glomérule n'est détecté. Seules 2 parcelles observées dépassent 10 glomérules pour 100 grappes (max 18% à Lugny et 11% à Coulanges). Il s'agit principalement de chenilles d'Eudémis.

Dans tous les cas, on se situe donc très loin du seuil indicatif de risque.

Seuil indicatif de risque : 50-60 glomérules pour 100 grappes.

.....

Comptage : 100 inflorescences observées sur 20 cep (5 grappes appartenant si possible au même cep) choisis au hasard le long du parcours d'observation. Dénombrement des glomérules pour 100 inflorescences.

Dans la majorité des situations c'est le bon moment pour réaliser un comptage bilan. Dans les parcelles les plus tardives, la situation est encore susceptible d'évoluer et un comptage devra être programmé courant de la semaine prochaine.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Le **message réglementaire n°1** édité ce jour par le SRAL Bourgogne Franche-Comté est joint en version PDF à ce bulletin. Il précise toutes les informations sur la lutte à mettre en œuvre sur les différents périmètres de lutte obligatoire, sur les vignes mères et sur les pépinières.

L'arrêté préfectoral (avec le détail des zones concernées par la lutte obligatoire) de même pour les cartes interactives sont consultables sur le site de le DRAAF Bourgogne Franche-Comté, ou à partir de ces liens :

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/arrete-pref-bfc-fd-2023-complet.pdf>

La carte des zones de traitements insecticides obligatoires contre la cicadelle vectrice est consultable :
<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=e3de912e-96ef-476d-ba06-9f26c5ebc185>

Prochain BSV : mardi 13 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aaces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.